

DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2026/311

Objet : Mise en place d'une réglementation de circulation et de stationnement

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPE,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui il appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, la nécessité d'installer les caravanes des forains sur le parking du cimetière rue du onze Novembre, il appartient à l'autorité municipale de prendre toute mesure afin d'assurer la sécurité publique et la commodité des lieux.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur le parking du cimetière rue du Onze Novembre à compter du mardi 22 septembre à 22h00 au mercredi 30 septembre 2026 à 12h00, afin de permettre le stationnement des caravanes des forains.

Article 2 : Des barrières seront installées à l'entrée du parking afin d'interdire l'accès au dit parking pendant la période précitée à l'article 1^{er}.

Article 3 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- M. le Président de Métropole Européenne de LILLE,
- Mme. la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de la BASSEE,
- M. le Directeur du SDIS,
- La Police Municipale,
- Aux archives municipales



Fait à SAINGHIN-EN-WEPPE, le 16 septembre 2026

Le Maire,

Matthieu CORBILLON

